

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson
à l'Hôtel de Ville le 4 octobre 2018**

Président : M. Jacques-André Helfer
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mmes Eismann Billet Juliane, Javet Françoise et MM Ashdown Ian, Brocard Didier, Corboz Christophe, Deriaz Sébastien, Hediger Jean-Marc, Lüthi Florian, Payot Jonathan, Perrin Nicolas, Schelker Yannick, Vialatte Bruno

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

[René-Pierre Deriaz](#) corrige en page 12, au point 13 « propositions individuelles » au début de son intervention, une erreur de terme : il est écrit « l'accotement » et c'est « le raccordement ».

[Antonio Vialatte](#) corrige en page 2, au point 3 « Communications de la Municipalité » dans son intervention, une erreur : Le 20 juin 2018 il y a bien eu le retour de la démarche consultative, dont le rapport finale est disponible sur le site internet de la commune. C'est l'étude de faisabilité AT/AF qui est actuellement en consultation et dont il y a eu une présentation publique le 19 septembre dernier.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 est adopté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau membre.
2. Communications du Bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des représentants des associations intercommunales.
5. Arrêté d'imposition pour l'année 2019 (préavis n° 609/18). Rapport de la commission des finances.
6. Travaux de sécurisation et de renaturation du cours de la Brinaz, participation de la Commune de Grandson (préavis n° 606/18). Rapport de la commission.
7. Achat d'une balayeuse communale (préavis n° 608/18). Nomination de la commission.
8. Nomination d'un membre à la commission des finances.
9. Nomination d'un délégué à l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG).
10. Nomination de deux délégués à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE).
11. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau membre.

[M. le Président](#) lit les lettres de démissions de Mesdames Diolinda Hajda et Camille Bardet. Il leur souhaite une pleine réussite dans leur parcours.

[M. le Président](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Michel Maillefer prête serment.

2. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[M. le Président](#) « Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, j'ai l'honneur ce soir, en tant que président du Conseil communal, d'ouvrir ma première séance et c'est avec une émotion certaine que je m'adresse à vous. Il est de coutume que le nouveau Président s'adresse au Conseil lors de sa première séance. Je ne faillirai donc pas à la tradition. Je me demande bien souvent ce qui nous motive à nous lancer dans la politique, même modestement au niveau d'une commune. Mais je crois que ce passage sur les bancs du Conseil est enrichissant afin de connaître le fonctionnement de nos communes. En effet il faut, de nos jours, composer avec des déplacements dus à des raisons professionnelles et familiales. Ce qui fait que des engagements associatifs et/ou politiques deviennent difficiles à concilier avec la vie privée et le métier. On le voit malheureusement par le nombre de démissions durant la législature. Je souhaite pour l'année politique qui s'annonce, une continuité instaurée par mes prédécesseurs. Que chaque conseiller puisse se sentir libre de s'exprimer sur les divers sujets pour le bien de notre bourg, que chacun et chacune puisse donner son avis et permettre d'offrir un avenir constructif pour notre commune. C'est pour cette raison que nous avons été élus par les citoyens et citoyennes. C'est cela une démocratie réussie. J'apprécie la façon de travailler de notre Conseil. L'ambiance y est bonne, elle doit le rester. Nous devons avoir confiance les uns les autres. Confiance du Conseil communal envers la Municipalité et réciproquement. Confiance également entre les commissions d'étude et l'autorité exécutive. Chacun doit respecter l'autre et ses idées. C'est certain que parmi 50 personnes, des avis divergent. Selon les sensibilités des désaccords surviennent. Mais nous nous devons de travailler dans l'harmonie. Je remercie d'ores et déjà les membres du bureau pour leur disponibilité lors des scrutins. Durant l'année qui nous attend, nous aurons ensemble à affronter des sujets très importants pour notre Ville et pour le bien des citoyens. Je vous demanderais un peu d'indulgence, car je n'ai pas encore réussi à mémoriser tous les prénoms et noms des conseillers. Je vous remercie de votre attention et conclut en espérant poursuivre le travail entamé ces dernières années au profit et pour le bien être de cette Ville. »

Il lit ensuite une invitation pour la cérémonie du prix culturel régional 2018. Ce prix est organisé conjointement par la ville d'Yverdon et de Grandson et aura lieu le mercredi 31 octobre 2018 à la salle des quais de Grandson dès 18h30. Cette manifestation est ouverte au public mais nécessite une inscription.

Date à retenir : 24.11.2018, sortie du Conseil en partenariat avec Romande Energie à Enerbois, sur un sujet qui nous intéresse puisqu'un crédit pour une centrale de chauffe a été voté. Des informations suivront par email.

3. Communications de la Municipalité.

[Mme Nathalie Gigandet](#) indique que les travaux de sécurisation vont être entrepris au bord de la voie de chemin de fer Travys le long du bois de Lily sur la commune de Valeyres-sous-Montagny durant les vacances scolaires de cet automne. Cela va nécessiter l'abattage de plusieurs gros chênes sur une distance de 30m par rapport à la voie de chemin de fer. Le coût des travaux est entièrement pris en charge par l'entreprise Travys. Par contre, la commune va profiter de ses travaux pour rajeunir la chênaie qui existe et créer une nouvelle chênaie par rajeunissement sur une surface de 1ha. Ces travaux sont soutenus par le Canton et la Confédération et le marquage a déjà eu lieu avec le garde forestier, M. Cléménçon. Ce projet fait partie du plan de gestion de la commune de Grandson concernant les forêts.

Concernant les alpages, la fabrication du Gruyère a pris fin avec la désalpe. Les génisses profitent encore de quelques jours sur le Jura avant de descendre. La buvette reste encore ouverte jusqu'aux vacances d'automne. Le toit de la porcherie a été remis en état. L'exposition a été installée et l'inauguration aura lieu en début de saison prochaine.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique que les travaux au Papayou sont terminés et dans les délais grâce au suivi de l'architecte et à la réactivité des entreprises. Les éducatrices et les enfants ont pu réintégrer les lieux à la mi-août comme prévu. Les locaux transformés donnent entière satisfaction aux utilisateurs. Les normes de sécurité ainsi que le budget alloué ont été respectés. Elle remercie les conseillers et conseillères pour leur confiance accordée en acceptant ce préavis.

[M. Antonio Vialatte](#) indique que le PPA Vieille-Ville est à l'enquête. La Municipalité a eu la satisfaction de ne recevoir que 3 oppositions qui seront traitées dans les semaines à venir, de manière à pouvoir présenter le préavis pour le 1^{er} conseil de 2019.

La porte d'entrée de Grandson est à l'enquête et une opposition a été déposée par Pro-vélo. Le projet a été quelque peu modifié en collaboration avec le Canton. L'opposition de Pro-vélo risque d'être levée dans les semaines à venir.

Concernant le PPA de la Poissine, le dossier a été finalisé et est actuellement à l'ultime contrôle. Il devrait permettre une mise à l'enquête d'ici la fin de l'année.

Concernant le PPA Bas-Grandsonnet, le dossier est prêt pour l'examen complémentaire. La CPU aura lundi prochain une séance avec le Municipal en charge du dossier pour présenter ce projet. Concernant le bâtiment multi-usages de Borné-Nau, le dossier est prêt, il va être mis à l'enquête le 19 octobre prochain.

[Mme Christine Leu-Métille](#) aimerait donner des informations concernant le projet de l'épuration avec l'AIERG, ce qui explique en tout cas partiellement les trous que vous avez pu compter assez nombreux dans toute la commune, surtout sur le bord du lac. Ces sondages de diagnostics archéologiques ont été prévu par préavis adopté par l'AIERG, permettant de faire des sondages tous les 30 mètres et ont été réalisés du 10 au 28 septembre grâce à une machine à carottage. 83 sondages ont été effectués dans de bonnes conditions entre Yverdon, la STEP de Grandson et jusqu'à la partie de la salle des Pins, complétés par 9 fouilles réalisées avec une entreprise locale et une petite pelle. Les premiers résultats sont attendus prochainement. Sur le premier tronçon entre la STEP de Grandson et la jonction avec Yverdon, aucune mauvaise surprise ne semble apparaître.

[M. le Syndic](#) indique que depuis le dernier conseil, sur le périmètre de Borné-Nau, les petites cuillères ont cédé la place aux grosses pelleteuses. Fin juillet, les archéologues ont rendu le terrain pour pouvoir débiter les travaux ce qui a permis de lancer rapidement la route de contournement. Les travaux de terrassement ont ainsi pu débiter à mi-août. La première pierre a été posée le 3 octobre 2018 en présence du conseiller d'Etat M. Leuba.

Beaucoup de petits chantiers sont actuellement en cours. Swisscom est actuellement en pleine phase de mise en place de la fibre optique à Grandson.

En ce qui concerne les coûts des fouilles archéologique de Borné-Nau, un accusé de réception du Conseil d'Etat a été reçu, après relance et on est en attente de la réponse.

Il souhaite informer que le weekend du 6/7 octobre a lieu la journée des châteaux suisses, dont celui de Grandson.

4. Communications des représentants des associations intercommunales.

[Mme Chantal Bovay](#) indique qu'hier soir s'est déroulé le conseil intercommunal de l'ACRG à Giez. Le budget 2019 a été accepté, qui annonce une augmentation du prix de l'eau. Acceptation également du renouvellement de la conduite de pompage. Il y a également eu l'élection du nouveau président du comité directeur, M. Daniel Ogey et d'un nouveau membre du comité, en la personne de M. Stéphane Roulet de Mauborget.

La parole n'est plus demandée

5. Arrêté d'imposition pour l'année 2019 (préavis n° 609/18). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur : Mme Melissa Margot (voir annexes).

[M. le Syndic](#) informe de quelques modifications. La négociation commune / canton a conduit le Canton a accepté deux choses qui modifient un peu les données tout en ayant que très peu d'impact sur notre arrêté d'imposition.

Le Canton avait adopté la RIE III et les répercutions n'ayant pas été suivies par la Confédération soulève un déficit fiscal d'environ CHF 130 mio à charge des communes et du canton. Le Canton prend en charge une cinquantaine de millions qu'il met dans l'escarcelle et le solde sera à partager entre les communes. Grandson aura une diminution de revenu fiscal, mais moins importante que l'estimation qui avait été faite. Une proposition doit passer devant le Grand Conseil avec la cantonalisation de l'ASAD (aide et soin à domicile) en 2020 avec une bascule d'impôts. Il s'agissait au Canton de payer la part que les communes assument, à peu près CHF 70 mio. Le Canton a proposé, au lieu d'augmenter les impôts Cantonaux de 2.5, de les augmenter de 1.5 et de laisser 1 point d'impôts aux communes.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 609/18 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel qu'annexé au préavis n° 609/18.

Vote : accepté à l'unanimité.

6. Travaux de sécurisation et de renaturation du cours de la Brinaz, participation de la Commune de Grandson (préavis n° 606/18). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Nicolas Perrin (absent), lu par Mme Delani Décoppet (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

La Commission des Finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

- Article premier** D'autoriser la Municipalité à participer aux frais de réalisation des travaux de sécurisation et de renaturation du cours d'eau de la Brinaz pour la part communale de 2.5% ;
- Article 2** D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 480'000.- ; le compte n°9141.34 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 3** De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- Article 4** D'amortir cet investissement net, estimé à CHF 231'250.- après déduction des indemnités d'expropriation, par les comptes n°s 430.331, 472.331, et 810.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019

Vote : accepté à l'unanimité

7. Achat d'une balayeuse communale (préavis n°608/18). Nomination de la commission.

5 membres

Laetitia Jaccard-Gaspard
Delani Décoppet
Hervé Cornaz
Anthony Perret
Serge Perrier

3 suppléants

Chantal Bovay
Michel Emmel
Pierre-André Genier

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain Conseil

Délégué municipal : M. Dominique Willer

8. Nomination d'un membre à la Commission des finances.

[M. René-Pierre Deriaz](#) propose au nom du groupe PS et Verts, M. Michel Maillefer en remplacement de Mme Diolinda Hajda.

Vote : accepté à la majorité.

9. Nomination à l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG).

[M. René-Pierre Deriaz](#) propose au nom du groupe PS et Verts, M. Daniel Trolliet en remplacement de Mme Camille Bardet.

Vote : accepté à la majorité.

10. Nomination de deux délégués à l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs (ASIGE).

[M. René-Pierre Deriaz](#) propose au nom du groupe PS et Verts, Mesdames Chantal Bovay et Judith Bardet en remplacement de Mesdames Camille Bardet et Diolinda Hajda.

Vote : accepté à la majorité.

11. Propositions individuelles.

[Mme Evelyne Perrin](#) aimerait aborder un sujet qui lui tient à cœur, le réseau « first responders ». Il s'agit d'un réseau de secouristes bénévoles de proximité qui intervient pour initier les premiers soins dans le cas d'un arrêt cardiaque en attendant l'arrivée des secours classiques. L'intervention des « first responders » vise à compenser le délai d'intervention des secours professionnels par l'instauration précoce de manœuvre de réanimation de base et l'utilisation rapide d'un défibrillateur automatique externe lorsqu'il y en a à proximité. Il faut savoir que l'espérance de vie lors d'un arrêt cardiaque diminue de 10% chaque minute et que le délai de réponse d'une ambulance est souvent supérieur à 10 minutes, ce qui mène à un taux de survie en Suisse particulièrement faible de 3 à 5%. Au Tessin, canton dans lequel le réseau a été mis en place depuis 2005, le taux de survie s'élève à 57%. Le réseau « first responders » existe sur le canton de Vaud depuis début septembre et Mme Perrin à l'honneur de vous annoncer qu'elle en fera partie dans les jours qui viennent puisqu'elle suis actuellement les cours de premiers secours requis pour la réanimation cardiaque. A l'occasion de son inscription à ce réseau, elle a malheureusement constaté qu'aucun défibrillateur n'était répertorié sur le périmètre de la commune de Grandson. Il en existe certainement, peut-être ici même à l'Hôtel de Ville ou chez des personnes privées, mais il serait bienvenue de signaler leur existence afin qu'ils puissent être mis à disposition des « first responders ». Cette démarche peut être effectuée facilement online sur le site fondation-first-responders.ch sous l'onglet « Annoncer un AED ». Elle invite toutes les personnes qui en possèdent à les annoncer. Les personnes intéressées à sauver des vies et faire partie de ce réseau peuvent également trouver sur le même site de plus amples informations.

[Mme Nicole Helfer](#) aimerait un complément d'information de M. le Syndic au sujet de la fibre optique. Elle sait de source sûre que la fibre optique s'arrête vers chez M. Hediger pour le secteur des Tuileries. Elle aimerait savoir pourquoi celui-ci ne couvre pas l'entier des Tuileries, car vers la Brinaz les usagers des télécommunications rencontrent passablement de problèmes.

[M. le Syndic](#) prend note de la question. Il n'a pas le cadastre du projet Swisscom. Il se renseigne et répondra lors du prochain conseil.

[Mme Laetitia Jaccard-Gaspard](#) indique que la semaine dernière, en consultant le site de la commune de Grandson, elle a constaté qu'une consultation publique avait eu lieu la veille concernant la décharge contrôlée des Echatelards. Elle souhaite savoir par quel biais les habitants de la commune ont été avisés de cette séance puisqu'elle ne semblait pas figurer dans le bulletin d'information communal. Elle rebondit sur cette question pour proposer que le greffe envoie un mailing à chaque membre du conseil lorsque ce type d'évènement a lieu. Les conseillers seraient ainsi mieux informés et participeraient sans doute d'avantage à ces séances publiques. Elle suggère d'ailleurs que les citoyens puissent s'inscrire à ce mailing de façon volontaire. Concernant le bulletin d'information communal, en faisant un rapide sondage à l'intérieur du groupe PS et Verts, elle s'est rendu compte que plusieurs conseillers n'avaient pas reçu la dernière édition. Or, ce bulletin d'information ne se trouve pas sur le site internet de la commune. Serait-il possible de le rendre disponible ? Pour finir, elle voudrait savoir où en est le développement du nouveau site internet de la commune et connaître la date approximative de son entrée en fonction.

[M. Antonio Vialatte](#) indique qu'il y a eu une information publique de la part du Canton et de l'entreprise en charge de la décharge des Echatelards. Il s'agit d'un projet sous l'égide du Canton. L'information a été transmise via la FAO, dans le journal « La Région » ainsi qu'une information au pilier public reprise sur le site internet de la commune. La Municipalité a estimé que cela était suffisant pour l'ensemble de la population. Les conseillers peuvent également s'informer par eux-mêmes. Si des conseillers veulent des informations concernant cette décharge, ils peuvent s'inscrire auprès du greffe. Le mandataire et l'entreprise en charge du projet sont prêts à refaire une séance d'information concernant ce projet pour les conseillers intéressés.

[M. le Syndic](#) souhaite répondre à la deuxième partie de l'intervention de Mme Jaccard-Gaspard, concernant la réalisation du site internet, celui-ci passera sur le budget 2019.

Les feuillets papiers que vous recevez à la maison sont réalisés pratiquement 5 semaines avant leur parution. L'information concernant les Echatelards n'était pas encore disponible au moment où le texte définitif a été arrêté.

[M. Daniel Trolliet](#) revient sur la proposition de M. Antonio Vialatte de préparer une séance spéciale pour les conseillers. Il semble que de nombreux habitants de la commune de Champagne aient participé, ne serait-il pas judicieux que les habitants de Grandson puissent y participer également ?

[M. Antonio Vialatte](#) indique qu'en effet, la Municipalité de Champagne avait fait un tout ménage. Il est vrai que, visuellement, la décharge des Echatelards est plus impactant pour la commune de Champagne que la commune de Grandson, raison pour laquelle la commune de Grandson n'en a pas fait.

[M. Daniel Trolliet](#) demande de convier également les habitants et pas uniquement les conseillers.

[M. Antonio Vialatte](#) propose que ça ne soit que les conseillères et conseillers qui y assistent.

[M. Ludovic Longchamp](#) indique qu'il peut y avoir un impact important pour la commune de Grandson, car on parle quand-même de 150 camions par jour qui vont aller à cette décharge et donc produire du trafic supplémentaire. De plus il est question de procéder à l'arrachage de haies sur les hauts de Grandson.

[M. Antonio Vialatte](#) indique que les 150 camions viendront par l'autoroute ou d'autres routes, mais ne traverseront pas Grandson. Toutes les explications concernant le trafic ainsi que la haie ont été données lors de cette séance. M. Vialatte encourage donc tous les conseillers à s'inscrire à cette prochaine soirée d'information.

[Mme Evelyne Perrin](#) témoigne, en tant qu'usagère du bord du lac, qu'il devient quasi impossible de circuler à la hauteur du terrain de foot tant pour les piétons que pour les cyclistes, tant le va-et-vient de parents qui amènent leur progéniture à l'entraînement est important en fin de journée. Si l'on ajoute ce trafic à un jour d'ouverture de la déchetterie ainsi qu'au non-respect de la vitesse prescrite, la mobilité douce n'a, pour ainsi dire, plus aucune place. Il serait premièrement avisé de mettre en place parfois un indicateur de vitesse entre le chemin du Pécos et le terrain de foot afin que les automobilistes prennent conscience qu'ils y sont régulièrement en excès de vitesse.

Deuxièmement, ce serait faire part d'un bel esprit sportif de la part d'un club de foot que d'encourager ces membres à venir à vélos aux entraînements pour les ados ou les plus âgés ou de favoriser le covoiturage pour les parents des plus jeunes afin que chaque usager puisse trouver sa place le long de ce tronçon.

[Mme Nicole Helfer](#) suggère d'envoyer un rappel à chaque propriétaire de parcelle de plantage car il y a énormément de trafic avec des motos et des voitures, la barrière n'étant jamais fermée, et ça roule très vite et très fort, notamment les motos.

[Mme Laetitia Jaccard-Gaspard](#) indique que notre ville attire un grand nombre de courses d'écoles pendant les beaux jours. Elle a remarqué que dans la plupart des cas, les enseignants et leurs élèves empruntent la rue Basse pour relier la gare au château ou inversement, ce qui n'est de loin pas adéquat. Serait-il possible de créer une fiche d'information sur les cheminements possibles au bord du lac et dans la vieille ville. Cette fiche pourrait également recenser les endroits adéquats pour que des classes puissent s'arrêter pour pique-niquer.

[M. Ludovic Longchamp](#) regrette, concernant l'étude AT/AF des Coteaux, qu'il n'y ait pas, sur le site internet, la fiche des observations et que l'on soit obligé d'aller au bureau communal en journée, ce qui n'est que difficilement possible si on travaille.

En passant tout à l'heure vers le terrain de foot des Tuileries, il a senti une odeur d'égout, à la hauteur du canal qui sortait des vestiaires du terrain de foot en direction du lac avec du papier toilettes à l'intérieur.

[Mme Christine Leu-Métille](#) indique qu'effectivement à certains endroits, c'est le déversoir qui sort de la STEP et il peut y avoir à certains moments des odeurs et très rarement quelques détritiques qui ne devraient pas forcément être là.

[M. Michel Cavalière](#) aimerait indiquer que, lorsqu'il y a de grands orages, comme c'est arrivé cette année, il y a des déversements qui se font, ce qui peut expliquer que des morceaux de papiers soient collés dans les branches plus loin.

[Mme Nicole Helfer](#) demande si la STEP est encore aux normes avec l'arrivée de nouveaux habitants.

[Mme Christine Leu-Métille](#) indique qu'à relativement court terme le traitement des eaux usées se fera sur Yverdon-les-Bains. La STEP est en cours de transformation en station de pompage. Vers mi-2020 la commune sera reliée à la STEP d'Yverdon.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h17

Le Président :



Jacques-André Helfer



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Commission des finances

Rapport au conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n°609/18 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le mardi 18 septembre 2018 à 19h pour étudier le préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière et Monsieur François Payot, Syndic.

En préambule, Monsieur Payot nous informe que le budget communal 2019 n'est pas totalement établi principalement du fait que les diverses associations intercommunales n'ont pas encore validé leur propre budget et que l'ACI n'a pas communiqué l'évaluation des recettes fiscales 2019 au moment de l'établissement de ce préavis. Selon les chiffres actuels, les comptes 2018 devraient correspondre au budget 2018, ce qui permet d'estimer que le budget 2019 ne présentera pas de grosses variations mise à part la péréquation.

Sur la base du préavis bien clair et détaillé, Monsieur le Syndic et Madame la Boursière transmettent de plus amples explications:

Chapitre 5 Situation actuelle

L'endettement a augmenté de plus de 4 millions, toutefois, il y a eu de gros objets ces dernières années. Une partie de ces investissements seront remboursés par les associations intercommunales et par d'éventuelles ventes de terrain.

Chapitre 6 RIE III

La RIE III aura un impact sur la péréquation. Certains objets concernant la répartition entre communes et canton sont en cours de négociation auprès du Grand Conseil, raison pour laquelle, il est difficile actuellement d'en calculer l'impact.

Chapitre 7.2 Recettes

A plus ou moins long terme, on ne peut pas compter sur une forte augmentation de la population.

Chapitre 7.3 Variation du budget 2018

- Point 322 *intérêts de la dette* : Les intérêts des emprunts sont moins élevés.
- Point 210 *impôts* : Chiffre calculé par rapport aux acomptes 2018
- Point 712 *Part au RAdEGE* : Augmentation de 1 million de charges réparties entre les communes et ce pour la création de 60 à 80 places.

Suite aux discussions de l'année dernière sur l'éventualité d'augmenter le point d'impôt, la commission des finances estime qu'il n'est pas justifié de le modifier au vu des points suivants:

- Les comptes des dernières années sont positifs
- La situation des comptes 2018 au 31.08.2018 correspond au budget prévu pour la dite année.
- Incertitudes sur les objets en cours de négociation concernant la RIE III

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications, et vous recommande à l'unanimité d'accepter l'arrêté d'imposition 2019 tel qu'annexé au préavis municipal.



Hervé Cornaz



Rachez Miaz



Raphaël Party



Jean Périllard



Olivier Reymond



Brenda Tuosto



Melissa Margot (rapporteuse)

Rapport sur le préavis municipal n° 606/18
Travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz,
participation de la Commune de Grandson

Le préavis 606/18 a été examiné en date du 11 septembre 2018 par une commission composée des conseillers communaux Delani Décoppet, Carole Schelker, Pierre-André Genier, Jean Périllard et Nicolas Perrin, rapporteur, en présence du conseiller municipal Antonio Vialatte, que nous remercions pour ses indications et réponses précises à toutes nos questions.

Ce préavis concerne la correction et revitalisation du cours inférieur de la Brinaz, cours d'eau sujet à des débordements récurrents et inondations dévastatrices. Rappelons que la dernière crue importante (1987) avait causé pour 40 millions de dégâts. Le tronçon concerné par le présent préavis se situe entre le pont RC 271 (carrefour de Brinaz) et le pont du Bois des Vernes. A noter que le tronçon en aval de ce dernier (jusqu'à l'embouchure) a récemment fait l'objet d'une revitalisation. Le projet vise à sécuriser environ 50 hectares, comprenant des secteurs stratégiques pour AggloY, dont Fiez-Pittet et Bey-Chamard.

Dans ce but, une entreprise de correction fluviale (ECF Brinaz) a été créée sous l'égide du Canton, au comité de laquelle participent des représentants des deux communes concernées, à savoir Grandson et Montagny. Ce comité sera le maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux, autant sur le cours d'eau lui-même que sur les ouvrages d'art (ponts). Le projet inclut le surcreusement d'un lit mineur et la création d'un lit majeur élargi de 15 m à 30 m, qui absorbera les crues. Il s'accompagnera d'une revitalisation du cours d'eau, permettant de renforcer sa fonction de corridor écologique entre Lac et Jura et de créer de nouveaux habitats pour des espèces liées aux milieux humides. Du fait de l'élargissement, les ponts existants devront être remplacés et leur portée allongée. L'ensemble de l'emprise du projet se fera sur du terrain agricole, avec prise en charge cantonale de la compensation des surfaces d'assolement. Pour notre commune, les surfaces concernées se montent à 7'200 m² d'expropriation et 5'400 m² de servitude (parcelles 412-413-424-452). Il est prévu de débiter les travaux en Mai 2019 (après réfection du pont RC 401) pour les terminer fin 2021 au plus tard, date butoir permettant l'accès au subventionnement de la Confédération dans le cadre de la convention-programme pour la revitalisation des eaux.

A noter cependant que notre commune n'a pas à se prononcer sur la nature des travaux, uniquement sur leur financement.

Les montants à charge de l'ECF Brinaz seront financés à hauteur de 80% par la Confédération (au titre de la convention-programme pour la revitalisation des eaux), 15% par le Canton, et 5% par les Communes (soit 2.5% pour Montagny et 2.5% pour Grandson). Ces montants incluent les frais d'expropriation, la pose d'une herse à bois en amont du hameau de la Brinaz (lot A) destinée à prévenir les embâcles, le surcreusement et élargissement du lit, les travaux sous les ponts RC271, CFF et Travys permettant l'accélération du passage de l'eau (les ouvrages eux-mêmes ne sont pas touchés), ainsi qu'une partie des coûts de réfection et augmentation de portée des ponts de Fiez-Pittet et du Bois des Vernes (pont aval) et de déplacement d'une conduite d'adduction en eau potable. Ces montants à charge de l'ECF

sont estimés à 11.850 millions, générant ainsi à une part estimée à CHF 296'250.- pour notre commune.

A cette somme s'ajoute un montant de CHF 183'000.- comme contribution à la part non prise en charge par l'ECF de la réfection des ponts Fiez-Pittet et aval (Bois des Vernes) et du déplacement de la conduite d'adduction d'eau. La somme totale à charge de notre commune s'élève donc à CHF 479'250.-

De ce total seront déduits les versements effectués par l'ECF à notre Commune à titre d'expropriation (7'200 m²) et de servitude (5'400 m²), correspondant à une somme de CHF 248'000.-. Le montant net à charge de notre Commune s'élève donc finalement à CHF 231'250.-

La commission unanime considère que ces travaux constituent une importante plus-value pour notre Commune sur les plans à la fois sécuritaire et écologique. La contribution à notre charge est relativement faible au vu de l'ampleur des travaux à effectuer. Même si les chiffres mentionnés restent des estimations (les soumissions n'ont pas encore été effectuées), la marge d'erreur est faible vu le pourcentage très limité de la part communale. La commission propose donc à l'unanimité de suivre les recommandations de la Municipalité sur ce préavis, et recommande par suite au Conseil communal :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à participer aux frais de réalisation des travaux de sécurisation et de renaturation du cours d'eau de La Brinaz pour la part communale de 2.5%;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 480'000.-; le compte n° 9141.34 est ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante;

Article 4: d'amortir cet investissement net, estimé à CHF 231'250.- après déduction des indemnités d'expropriation, par les comptes n°s 430.331, 472.331, et 810.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019

Mardi 25 septembre 2018

Les membres de la Commission :

Delani Décoppet

Carole Schelker

Jean Périllard

Pierre-André Genier

Nicolas Perrin, rapporteur

